

COMPTE-RENDU

Du CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 MAI à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beaugard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 17 mai 2022, sous la présidence de Daniel DOMPOINT, maire.

Etaients présents : Daniel **DOMPOINT**, Fabien **PICHON**, Sandrine **REY**, Michel **PUYMARTIN**, Paul **LECOMTE**, Yann **DABROWSKI**, Sébastien **SCHAFF**, Mickaël **BOUCHARD** Juliette **REYNAUD**, Gilles **HALLER**

Absents : Sandrine **CHATELARD** pouvoir à Gilles **HALLER**, Marc **DESIGAUD** pouvoir à Yann **DABROWSKI**, Carmen **PIOT**, Thibault **PIOT**

Secrétaire de séance : Paul **LECOMTE**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022 VALIDE A L'UNANIMITE

OBJET : APPROBATION D'UN BUDGET CADEAUX POUR LES MARIAGES, NAISSANCE, BAPTEME CIVIL, DECES

Monsieur le Maire propose à l'ensemble de son conseil municipal de mettre en place un budget de 50 € maximum pour les cadeaux de mariages, naissances, baptême civil, PACS et décès aux habitants de Beaugard et qui réalisent dans la commune leur évènement.

Après avoir écouté l'exposé du Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et décide :

- **D'ACCORDER** la somme de 50 € maximum pour les habitants de Beaugard à l'occasion des mariages, naissances, baptême civil, PACS, décès et qui réalisent leur évènement dans la commune.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget.

OBJET : REVISION DU PLU

Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme Mickaël BOUCHARD expliquent que le PLU du 28 mars 2019 nécessite d'être révisé sur des points précis. La révision et les modifications seront réalisées par le bureau d'études REALITES.

Ils listent les modifications qui seront à réaliser :

- Toit terrasse végétalisé
- Limitation de hauteur de maison ou bâtiment dans les lotissements
- Ouverture de la zone 2AU en zone 1AU (pour construction d'un 2^{ème} lotissement)
- Instauration du Plan d'alignement sur la commune

Après avoir écouté l'exposé du Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et décide :

- **D'AUTORISER** Mr le Maire à réviser le PLU et confie ce travail au bureau d'études REALITES.

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES SANITAIRES A LA MAIRIE AU TITRE DE LA DETR OU DSIL.

Arrivée en retard de Mr Gilles HALLER avec le pouvoir de Mme Sandrine IPPOLITI

Mr le Maire explique que les sanitaires de la mairie sont vétustes et qu'il souhaite réaliser des travaux de rénovation pour mettre en place des sanitaires plus adaptés. En l'occurrence, des toilettes pour PMR (Personnes à Mobilité Réduites) et aménager une tisanerie pour le personnel de la commune.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR ou de la DSIL ;

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

• Fonds propres	50 %	5 834,72 €
• Etat – DETR ou DSIL	50 %	5 834,72 €
• TOTAL H.T.	100 %	11 669,43 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'opération d'aménagement des sanitaires en mettant en place des toilettes PMR et rénover la tisanerie,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel cité ci-dessus,
- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE AUPRES DU SIEA.

Arrivée en retard de Mr Gilles HALLER avec le pouvoir de Mme Sandrine IPPOLITI

Mr le Maire souhaite remplacer la chaudière à gaz située dans la mairie dans l'objectif de réduire le coût de consommation et de choisir un matériel qui s'inscrit dans une démarche d'énergie renouvelable. Le SIEA propose une subvention aux communes pour remplacer la chaudière. Le maire suggère de mettre en place une chaudière ou une pompe à chaleur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'opération de remplacement de la chaudière actuellement à gaz par une autre chaudière ou une pompe à chaleur
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à cette opération et de déposer la demande de subvention auprès du SIEA.

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR LES ANIMAUX ERRANTS

Arrivée en retard de Mr Gilles HALLER avec le pouvoir de Mme Sandrine IPPOLITI

Mr le Maire explique que la commune a la responsabilité de gérer les animaux errants ou en état de divagation sur la commune. Ne disposant pas de fourrière communale, il propose de signer une convention auprès d'une association ou de la SPA.

2 solutions sont proposées :

1. Avec la SPA moyennant une cotisation entre 0,60 € et 0,80 € par habitant et par an + frais stérilisations.
ou
2. Avec l'association « Ain Câlin de Guess » qui propose à la demande de prendre en charge pour 135 € par animal (pour stérilisation, soins, nourritures, adoptions etc)

Au vu du nombre peu important d'animaux errants et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE SELECTIONNER** l'association « Ain Câlin de Guess » proposant à la demande de prendre en charge les animaux errants (chats, chiens, NAC) pour 135 € par animal.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

- J. REYNAUD, en charge de la communication, informe que le nouveau site internet est en ligne
- Mr Le Maire informe que des travaux sur la D933 pour la canalisation vont être réalisés à partir du 06/06/2022, il prévient que la circulation sera perturbée. De plus, le pont de Belleville étant en travaux également, le passage dans Beauregard sera plus conséquent.
- Mr le Maire explique sur le problème de vidage des conteneurs de verre qu'il y a un problème avec le prestataire de ramassage. La CCDSV se charge d'y apporter une solution.
- Covoiturage : projet de parking avec borne électrique
- Mise en sécurité pour les piétons : pas de zone piétons ou vélo pour le passage de Beauregard à Villefranche vers le Rond-point de Jassans, il faut prévoir un courrier à la mairie de Villefranche car cela se trouve sur leur circonscription.

Secrétaire de séance :

Paul **LECOMTE**